

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 novembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 novembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies. Monsieur le Président étant empêché le jour de la séance, la Présidence est assurée par M. Michel GREGOIRE.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LOUPIAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Didier ROUSSELLE - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 27

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Denis CONIL - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCI - Brigitte DUC - Augustin CLEMENT - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Daniel CHARRASSE a donné pouvoir à Christian THIRIOT - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry DAYRE a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques NIVON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Finances

**203-2023 Financement investissement
Contractualisation d'emprunts sur le Budget Principal**

Vu la délibération n° 063-2023 du 6 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du Budget Principal ;

Considérant que les opérations 242, 244 et 246 pour le réaménagement du siège annexe à Buis les Baronnies ainsi que l'opération 235 pour l'aménagement d'un vélo route et d'une passerelle himalayenne font apparaître un besoin de financement par l'emprunt ;

Considérant que les crédits ont été ouverts au chapitre 16 en recette sur chacune de ces opérations ;

Considérant que pour les besoins de financement des opérations visée ci-dessus, il est opportun de recourir à deux lignes d'emprunt pour un montant total de 500 000.00 EUR, avec un contrat à hauteur de 450 000.00 EUR sur 20 ans et un second contrat de 50 000.00 EUR sur 15 ans ;

Le Conseil de Communauté après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales VERSION CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE

POUR : 71

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt de 450 000 €

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 450 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2044

La tranche est mise en place au plus tard le 22/01/2024

Montant..... : 450 000.00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/01/2024, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,41 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de prêt de 50 000 €

Score Gissler: 1A
Montant du contrat de prêt: 50 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt: 15 ans
Objet du contrat de prêt: financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2044

La tranche est mise en place au plus tard le 22/01/2024

Montant: 50 000.00 EUR
Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au
22/01/2024, en une fois avec versement
automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel: taux fixe de 4,30 %
Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de
360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement.....: constant
Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour
tout ou partie du montant du capital restant dû,
moyennant le paiement d'une indemnité
actuarielle

Commission

Commission d'engagement.....: 100 EUR

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux deux contrats de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le Président

Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCE' with the number '20110 NYONS' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Thierry Dayre'.

Transmission en préfecture le : 06/12/2023

Mise en ligne le : 07/12/2023

Ampliation à : La Banque Postale
Trésorerie de Nyons

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20231128-203_2023-DE
en date du 06/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 203_2023